

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/09/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 02/10/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
02/10/2023

L'an 2023, le 29 Septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/09/2023.

**Présents** : M. de DREUZY Philippe, Maire,  
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, VILLEY Séverine,  
MM : BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

**Excusés ayant donné procuration** :  
Mmes : ORLAND Martine à Mme MARTIN Muriel, QUERCY Christine à Mme COLLET Elisabeth,  
M. AGOUTIN Cyril à Mme VILLEY Séverine

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

### 2023-31 – Choix de l'entreprise pour la mission d'étude pour l'alimentation en eau potable de la commune

Le projet consiste à procéder à une mission d'étude sur l'alimentation en eau potable de la commune. La date limite de remise des offres a été fixée au 22 septembre 2023 à 12h00. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 29 septembre 2023 à 19h00 pour l'analyse des offres, suite à la réception du rapport d'analyse effectué par le Département du Loiret.

Deux offres ont été déclarées recevables lors de l'ouverture des plis.

Les 2 offres sont les suivantes :

Entreprises	Montant HT	Note valeur technique /20	Note prix de prestation /20	Note finale /20
SAS IMPULSE	17 800,00 €	18	14,38	16,6
CABINET MERLIN	12 797,50 €	19	20	19,4

Monsieur le Maire propose de signer le marché avec le Cabinet MERLIN pour un montant de 12 797,50 €HT soit **15 357,00 €TTC** et de demander à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne un subventionnement pour "l'aide à la décision" de 50% du montant hors taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité** le choix du Cabinet MERLIN pour un montant de 12 797,50 €HT soit 15 357,00 €TTC,

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces s'y affèrent.

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 50% du montant hors taxe de l'étude auprès de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,  
M. BOUQUIN Jean-Jacques



En mairie, le 29/09/2023



Le Maire,  
Philippe de DREUZY

